



Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

25 mai 2023

Date de convocation : 17/05/2023

Nombre de conseillers : 33

- En exercice : 33

- Présents : 25

- Absents : 3

- Représentés : 5

- Votants : 30

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, salle des fêtes, 6 rue de Sucy, le 25 mai 2023 à 19h00 sous la présidence de M. Régis CHARBONNIER, maire de Boissy-Saint-Léger.

Présents : M. Régis CHARBONNIER, Mme Eveline NOURY, M. Fabrice NICOLAS, Mme Muriel FERRY, Mme Odile BERNARDI, M. Pierre CHAVINIER, Mme Jacqueline PICHON, M. Thierry VASSE, Mme Touria HAFYANE, Mme Claire GASSMANN, M. Stéphane MAUGAN, Mme Marie CURIE, Mme Claire CHAUCHARD, M. Eric MORGENTHALER, M. Adama CISSOKHO, M. Jacques DJENGOU-MBOULE, Mme Amelle NAIT AMARA, Mme Evelyne BAUMONT, M. Pierre COGNONATTO, Mme Laure THIBAUT, M. Moncef JENDOUBI, Mme Claire DE SOUSA, M. Christophe FOGEL, M. Christian LARGER, Mme Pascale ISEL.

Absents ayant donné procuration : M. Michel BARTHES représenté par M. Thierry VASSE, M. Ludovic NORMAND représenté par M. Fabrice NICOLAS, M. Taylan TUZLU représenté par M. Régis CHARBONNIER, Mme Martine KLAJNBAUM représentée par Mme Eveline Noury, M. Zouhir AGHACHOUI représenté par M. Eric MORGENTHALER.

Absents : M. Fabrice NGALIEMA, Mme Ingrid CITERNE, M. Bakary DIABIRA.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. Pierre CHAVINIER est désigné pour remplir cette fonction.

M. Olivier PIOT, Directeur général des services et Mme Ann-Gaëlle PERROUAS, assistante de la Direction générale, assistent à la séance.

La séance est déclarée ouverte à 19h05.

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

ORDRE DU JOUR

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023.
2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
3. Décisions prises par le conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir.
4. Exposé du maire.

CENTRE SOCIAL

5. Attribution des subventions au titre de l'exercice 2023 aux associations portant un projet dans le cadre du contrat de ville.

CULTURE

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les amis de Léo en Val-de-Marne ».

PETITE ENFANCE

7. Autorisation donnée au maire de signer la convention d'objectifs et de financement n°202300092 - aide au fonctionnement au titre du soutien à la petite enfance, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

INFORMATIQUE

8. Demande d'adhésion de la ville de Noisieu au syndicat Infocom'94.

FINANCES

9. Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupements de commandes entre l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), ses communes et établissements membres et le Syndicat Mixte de Traitement Des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM).
10. Autorisation donnée au maire de signer les marchés relatifs à l'achat de fournitures pédagogiques pour les écoles, centres de loisirs et divers services municipaux.

URBANISME

11. Autorisation donnée au maire de déposer les autorisations nécessaires pour l'aménagement de la boutique éphémère.

QUESTIONS ORALES

POINT N°01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 est arrêté à l'unanimité avec quatre abstentions (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel).

POINT N°02 : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

N° DECISION	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT
2023-40	***	ANNULE	***
2023-41		Demande de subvention au titre du fonds vert 2023 : rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	Pas d'incidence financière

2023-42	Dotation de Soutien à l'Investissement Local	Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 : Groupe Scolaire J. Prévert - Rénovation et transformation de l'ancien réfectoire en centre social	Pas d'incidence financière
2023-43	Compagnie Prune 1 rue de l'école 25000 Besançon	Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle "Rivières" - 06 et 07/06/2023	3 815,60 € (non assujetti à la TVA)
2023-44	IFAC 53 rue du Révérend Père Christian Gilbert 92600 Asnières-sur-Seine	Convention de formation BAFA du Point Information Jeunesse	12 750 € (non assujetti à la TVA)
2023-45	Association E-Enfance 30 rue Notre Dame des victoires 75002 Paris	Convention projet de sensibilisation aux dangers d'Internet - action du CME le 21/06/2023	50 € (non assujetti à la TVA)
2023-46	Association SUD Ile de France Secourisme 3 rue Marguerite Duras 91280 Saint Pierre du Perray	Convention avec l'association Sud Ile de France Secourisme pour une formation PSC1 au PIJ	1 300 € (non assujetti à la TVA)
2023-47	Lycée Johannes Gutenberg 16-18 rue de Saussure 94044 Créteil cedex	Convention pour une intervention au Lycée Johannes Gutenberg de Créteil	Pas d'incidence financière
2023-48	Région Ile de France	Demande de subvention au titre des « 100 Quartiers Innovants et Ecologiques » : Construction d'un Pôle Petite Enfance	Pas d'incidence financière
2023-49	Dotation de l'Equipement des Territoires Ruraux	Demande de subvention au titre de la DETR 2023 : 4C rue de Paris - aménagement de la MAM.	Pas d'incidence financière
2023-50	Dotation de l'Equipement des Territoires Ruraux	Demande de subvention au titre de la DETR 2023 : avenue Gisèle Halimi - Aménagement de la Maison des Jeunes	Pas d'incidence financière
2023-51	Société RIM 43 rue du moulin bateau 94380 Bonneuil-sur-Marne	4 ^{ème} marché subséquent : réhabilitation de l'ancien réfectoire du groupe scolaire Jacques Prévert lot 2 : démolitions/gros œuvre/maçonnerie/carrelage/isolation/traitement de façade	Montant 2 347,80 € TTC
2023-52	Société RIM 43 rue du moulin bateau 94380 Bonneuil-sur-Marne	4 ^{ème} marché subséquent : réhabilitation de l'ancien réfectoire du groupe scolaire Jacques Prévert lot 3 : platerie/cloisons/menuiseries intérieures/faux-plafonds/agencements	Montant 45 891,84 € TTC
2023-53	Société La Lousiane 18 rue Buzelin 75018 Paris	4 ^{ème} marché subséquent : réhabilitation de l'ancien réfectoire du groupe scolaire Jacques Prévert lot 4 : plomberie/sanitaires	Montant 14 994 € TTC
2023-54	Société Huard Route de Gisy bâtiment 16- burospace 91570 Bièvres	4 ^{ème} marché subséquent : réhabilitation de l'ancien réfectoire du groupe scolaire Jacques Prévert lot 5 : électricité CFO/CFA	Montant 36 737,94 € TTC
2023-55	Société Huard Route de Gisy bâtiment 16- burospace 91570 Bièvres	4 ^{ème} marché subséquent : réhabilitation de l'ancien réfectoire du groupe scolaire Jacques Prévert lot 6 : CVC	Montant 9 336,84 € TTC

2023-56	Société FMD 19/29 rue de Seine 94400 Vitry-sur-Seine	4 ^{ème} marché subséquent : réhabilitation de l'ancien réfectoire du groupe scolaire Jacques Prévert lot 7 : serrurerie.	Montant 11 479,20 € TTC
2023-57	Société ONET Technologies 8/10 place Marcel Rebuffat ZA de Courteboeuf 91971 Courtaboeuf-Villejust	Cinquième marché subséquent M2304 : désamiantage des anciennes serres et garages utilisés par le service des espaces verts.	17 469,73 € TTC
2023-58	Société Huard Route de Gisy bâtiment 16- burospace 91570 Bièvres	6 ^{ème} marché subséquent M 2314 : ajout d'un bloc clim pour le serveur informatique.	5 895,42 € TTC
2023-59	Tony Robert Coaching 18 rue de l'église 94380 Bonneuil-sur-Marne	Convention avec Tony Robert Coaching pour l'animation d'ateliers sportifs au PIJ	2 400 € (non assujetti à la TVA)
2023-60	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires Ministère de la transition énergétique	Demande de subvention au titre du fonds vert 2023 : remplacement de la chaudière par une chaudière biomasse et déploiement d'outils de régulation et de pilotage de la diffusion de chaleur groupe scolaire Jacques Prévert	Pas d'incidence financière
2023-61	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires Ministère de la transition énergétique	Demande de subvention au titre du fonds vert 2023 : remplacement des organes de chauffage et déploiement d'outils de régulation et de pilotage de la diffusion de chaleur au gymnase Maurice Préault	Pas d'incidence financière
2023-62	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires Ministère de la transition énergétique	Demande de subvention au titre du fonds vert 2023 : déploiement d'outils de régulation et de pilotage de la diffusion de chaleur groupe scolaire Jean Rostand	Pas d'incidence financière
2023-63	Boissy Auto-école 3 rue de Paris 94470 Boissy-Saint-Léger	Bourse au permis 2023 du Point Information jeunesse	10 000 € TTC
2023-64		Accord cadre multi-attributaires à marché subséquent : achat de séjours de vacances pour enfants et adolescents.	Montant maximum annuel : 40 000€ HT
2023-65	ODCVL Parc d'activités de la Roche BP 247 88000 Epinal	Avenant à la convention du séjour à Argueil de l'ALMO - du 24 au 28 avril 2023 (ajout d'activités poney et VTT)	225 € (non assujetti à la TVA)
2023-66	Logement n°5 T4 - Allée Jean Rostand. Convention du 26/04/2023 au 31/12/2023.	Prorogation de convention d'occupation d'un logement communal	799 €
2023-67	DALKIA Citelum 7/9 rue des sablons 94470 Boissy-Saint-Léger	Marché relatif à la maintenance et travaux sur le réseau d'éclairage public - conclu pour la période du 16/04/2023 au 31/10/2023	Montant maximum 90 000 € HT
2023-68	Globecast 9-15 rue Maurice Mallet 92136 Issy-les-Moulineaux cedex	Contrat Globecast Cinéma Delivery - Dématérialisation des films du cinéma - du 01/01/2023 au 31/12/2023	705,60 € TTC
2023-69	Logement n°2 T4 - Rue Jacques Prévert. Convention du 26/04/2023 au 31/12/2023.	Prorogation de convention d'occupation précaire d'un logement communal	671,40€ TTC

2023-70	SARL La ferme de Tiligolo La Gaudrière 79150 Saint-Maurice-Etusson	Animation pour l'évènement "Pas de pitié pour les déchets" du club des jeunes du 05/05/2023	1 286,78 € TTC
2023-71	Caisses d'Allocations Familiales	Demande d'aide à l'investissement CAF : Construction d'un Pôle Petite Enfance	Pas d'incidence financière
2023-72	La calèche Delaunay 67 avenue des tilleuls 94450 Limeil-Brévannes	Location de calèches pour l'évènement "Pas de pitié pour les déchets" du club des jeunes du 05/05/2023	600 € (non assujetti à la TVA)
2023-73	Société Huard Route de Gisy bâtiment 16- burospace 91570 Bièvres	Marché M2317 - marché subséquent n°8 : Remplacement câbles tissus école Vallou	4 858,50 € HT
2023-74	***	ANNULE	***
2023-75	Société Huard Route de Gisy bâtiment 16- burospace 91570 Bièvres	7 ^{ème} marché subséquent M2316 : réfection de l'éclairage de l'école Rostand A	25 319,22 € TTC
2023-76	***	ANNULE	***
2023-77	Société Huard Route de Gisy bâtiment 16- burospace 91570 Bièvres	9 ^{ème} marché subséquent M2318 : réfection de l'éclairage LED défectueux du gymnase Amédée Dunois	4 617 € TTC
2023-78	Société SIANE 1 rue de l'Ermitage 93330 Neuilly-sur-Marne	Convention d'occupation précaire de la boutique éphémère, du 15/05 au 30/05/2023.	300 € TTC
2023-79	Société FMD 19/29 rue de Seine 94400 Vitry-sur-Seine	Avenant n°1 au marché M2303 : 4 ^{ème} marché subséquent : réhabilitation de l'ancien réfectoire du groupe scolaire Jacques Prévert lot 7 : serrurerie, menuiseries extérieures, vitrerie	2 064 € TTC

POINT N°03 : DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSMENT PUBLIC TERRITORIAL « GRAND PARIS SUD EST AVENIR ».

N° DECISION	DATE	TITRE
N°DC2023/174	08/02/23	Adoptant le marché n°T230022 relatif aux travaux de réaménagement de la Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres - Lot n°1 : Maçonnerie, carrelage, menuiseries bois, plafonds suspendus (marché subséquent n°9 issu de l'accord-cadre n°T190166)
N°DC2023/175	08/02/23	Adoptant le marché n°T230023 relatif aux travaux de réaménagement de la Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres - Lot n°3 : Serrurerie, Métallerie, Menuiserie en aluminium et PVC (marché subséquent n°9 issu de l'accord-cadre n°T190168)
N°DC2023/176	08/02/23	Adoptant le marché n°T230024 relatif aux travaux de réaménagement de la Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres - Lot n°4 : Peinture, revêtements muraux, revêtements de sol (marché subséquent n°9 issu de l'accord-cadre n°T190169)

N°DC2023/177	08/02/23	Adoptant le marché n°T230025 relatif aux travaux de réaménagement de la Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres - Lot n°5 : Plomberie, ventilation (marché subséquent n°9 issu de l'accord-cadre n°T190170)
N°DC2023/178	08/02/23	Adoptant le marché n°T230026 relatif aux travaux de réaménagement de la Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres - Lot n°6 : Électricité, courants forts, courants faibles (marché subséquent n°9 issu de l'accord-cadre n°T190171)
N°DC2023/179	08/02/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien situé 19 Rue Cazeaux à Mandres-les-Roses
N°DC2023/180	08/02/23	Déposant une demande d'autorisation de créer, d'aménager ou de modifier (DACAM) pour les travaux de rénovation de la grande salle de la Maison des Arts et de la Culture André Malraux située à Créteil
N°DC2023/181	08/02/23	Déposant une demande d'autorisation de créer, d'aménager ou de modifier (DACAM) pour les travaux de mise en conformité des sorties de secours de la petite salle de la Maison des Arts et de la Culture André Malraux située à Créteil
N°DC2023/182	08/02/23	Déposant une demande d'autorisation de créer, d'aménager ou de modifier (DACAM) pour les travaux de remplacement du système de sécurité incendie (SSI) de la médiathèque Bernard Ywanne située à Bonneuil-sur-Marne
N°DC2023/183	08/02/23	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit de l'association A bout de souffle
N°DC2023/184	08/02/23	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint-Léger au profit du collège Bernard Palissy
N°DC2023/185	08/02/23	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint-Léger au profit de l'AS du collège Bernard Palissy
N°DC2023/186	09/02/23	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint-Léger au profit de l'Inspection de l'Éducation nationale et la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2023/187	09/02/23	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint-Léger au profit de France Terre d'Asile - Maison d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour MIE de Boissy-Saint-Léger
N°DC2023/188	09/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'auteur Gérard STREIFF
N°DC2023/189	09/02/23	Adoptant le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "L'Afrique dans les Oreilles"
N°DC2023/190	09/02/23	Portant création de quatre vacances dans le cadre de la saison artistique du conservatoire à rayonnement régional de Créteil
N°DC2023/191	10/02/23	Adoptant la convention de mise à disposition d'exposition avec l'artiste Sande Thommen
N°DC2023/192	10/02/23	Adoptant le marché n°S230068 relatif à la réalisation d'un diagnostic patrimoine et d'un cahier des charges patrimonial pour la Ferme du Rancy à

		Bonneuil-sur-Marne
N°DC2023/193	13/02/23	Adoptant le marché n°S230070 relatif aux prestations d'entretien du terrain de rugby engazonné et des abords des espaces extérieurs du stade Val-de-Seine à Alfortville (2023-2025)
N°DC2023/194	13/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "Le Troll savant"
N°DC2023/195	13/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "Editions Arola"
N°DC2023/196	13/02/23	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint-Léger au profit du Collège Blaise Cendrars
N°DC2023/197	13/02/23	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint-Léger au profit de la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2023/198	13/02/23	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint-Léger au profit de l'association Boissy Triathlon et de la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2023/199	13/02/23	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint-Léger au profit de l'association Aqua Bleue Boissy et de la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2023/200	13/02/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain portant sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Créteil
N°DC2023/201	13/02/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Limeil-Brévannes
N°DC2023/202	14/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "Paper Break"
N°DC2023/203	14/02/23	Adoptant le contrat de location de droits de projection publique non commerciale avec la société "Adav Projections"
N°DC2023/204	14/02/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2023/205	15/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Compagnie Pataconte"
N°DC2023/206	15/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "La Lucarne Créative"
N°DC2023/207	15/02/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien immobilier située au 1 et 3 rue Pierre Sépard et 33 rue du Moutier, sur la parcelle cadastrée AW 663, d'une superficie de 1131 m ² au prix de 150 000 euros sur la commune de Sucy-en-Brie
N°DC2023/208	15/02/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain portant sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2023/209	16/02/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des

		opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2023/210	16/02/23	Adoptant le marché n°T230077 relatif aux travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement eaux usées et eaux pluviales - Lot n°1 : Territoire des communes d'Alfortville, de Boissy-Saint-Léger, de Créteil, de Noisieu et d'Ormesson-sur-Marne
N°DC2023/211	16/02/23	Adoptant le marché n°T230078 relatif aux travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement eaux usées et eaux pluviales - Lot n°2 : Territoire des communes de Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Tréville, Limeil-Brévannes et Sucy-en-Brie
N°DC2023/212	16/02/23	Portant création d'emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de la direction des ressources humaines
N°DC2023/213	16/02/23	Adoptant la convention avec la Métropole du Grand Paris (MGP) ayant pour objet l'attribution d'une subvention pour l'expérimentation de développement numérique des services des piscines du territoire dans le cadre du fonds métropolitain pour l'innovation numérique (FMIN)
N°DC2023/214	17/02/23	Adoptant le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la société Sicalines
N°DC2023/215	17/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec Monsieur Jérôme HEURTEL
N°DC2023/216	17/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'artiste Mathilde ARNAUD
N°DC2023/217	17/02/23	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au SAF 94 à l'occasion de l'aliénation du bien immobilier situé 22-24 rue Joseph Franceschi à Alfortville
N°DC2023/218	17/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec la société Colori
N°DC2023/219	20/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec la société Librairie L'Etabli
N°DC2023/220	20/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'artiste Jason Dilukeba
N°DC2023/221	20/02/23	Adoptant l'avenant n°1 à la convention de prestation de services avec l'intervenante Florence BOUCHY
N°DC2023/222	20/02/23	Adoptant l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du bureau n°312 de la pépinière-hôtel d'entreprises Descartes conclue le 10 mars 2021 avec l'entreprise individuelle Véronique Marcille
N°DC2023/223	20/02/23	Rapportant les décisions du Président n°DC2023/103 et n°DC2023/104 du 23 janvier 2023 et adoptant la convention d'occupation temporaire du bureau n°11 de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières conclue avec les sociétés SCP+ Conseils et PI Consulting
N°DC2023/224	21/02/23	Adoptant le marché n°S230081 relatif à l'assurance dommages-ouvrage pour les travaux de réhabilitation du complexe sportif du Belvédère à Ormesson-sur-

		Marne
N°DC2023/225	21/02/23	Adoptant le marché n°S230082 relatif à l'assurance dommages-ouvrage pour les travaux de réaménagement de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Périgny-sur-Yerres
N°DC2023/226	21/02/23	Adoptant le marché n°F230069 relatif à l'achat de matériel pour l'équipement des documents du réseau des médiathèques de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2023/227	21/02/23	Adoptant le marché n°F220153 relatif à l'acquisition, mise en service et maintenance d'une chaîne de lavage de plaques de cultures pour le Centre de production florale et arboricole
N°DC2023/228	21/02/23	Portant création d'une régie de recettes auprès du conservatoire du Plessis-Trévisé
N°DC2023/229	21/02/23	Adoptant l'avenant n°1 a la convention avec l'Etat relative a l'attribution d'une subvention au titre du fonds "Transformation numérique des territoires" pour les collectivités territoriales
N°DC2023/230	21/02/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°2, 35 et 71 au sein de l'ensemble immobilier situé 18 quai d'Alfortville à Alfortville
N°DC2023/231	21/02/23	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie au profit de l'Inspection de l'Éducation nationale et de la commune de Noisau
N°DC2023/232	21/02/23	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°T220107 relatif à la construction de vestiaires provisoires sur le site du Belvédère à Ormesson-sur-Marne - Lot n°01 : VRD
N°DC2023/233	21/02/23	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°T220106 relatif à la construction de vestiaires provisoires sur le site du Belvédère à Ormesson-sur-Marne - Lot n°00 : Vestiaires provisoires
N°DC2023/234	21/02/23	Adoptant l'avenant n°1 au marché subséquent n°T220078 relatif aux travaux d'aménagement d'une maison de santé à Noisau - Lot n°6 - Electricité, courants forts, courants faibles
N°DC2023/235	22/02/23	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°T220073 relatif aux travaux d'aménagement d'une maison de santé à Noisau - Lot : Chauffage, ventilation et climatisation (CVC)
N°DC2023/236	22/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'artiste Olivier BRON
N°DC2023/237	22/02/23	Adoptant le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie du Chat Bada
N°DC2023/238	22/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "La Générale Librest"
N°DC2023/239	22/02/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'intervenant Boris Jollivet

N°DC2023/240	22/02/23	Attribuant un prix "Création" à la société Blue Nose dans le cadre du Prix Création Avenir 2022
N°DC2023/241	22/02/23	Attribuant un prix "Création" à la société Cairos dans le cadre du Prix Création Avenir 2022
N°DC2023/242	22/02/23	Attribuant un prix "Avenir" à la société Innovhem dans le cadre du Prix Création Avenir 2022
N°DC2023/243	22/02/23	Adoptant la convention de résiliation amiable de la convention d'occupation temporaire du bureau n°5 de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières conclue le 14 juin 2021 avec l'association Initiative Zéro Chômeur du Val-de-Marne
N°DC2023/244	22/02/23	Adoptant la convention d'occupation temporaire du local commercial du parc de stationnement sis boulevard de la gare à Boissy-Saint-Léger conclue avec la société Boissy Co
N°DC2023/245	22/02/23	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S220013 relatif à la maintenance préventive et curative des équipements péagers du parking de la Brèche à Créteil
N°DC2023/246	22/02/23	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la salle du 3ème étage de la médiathèque de Villecresnes à l'association Pôle compétences initiatives pour l'insertion et l'emploi
N°DC2023/247	22/02/23	Adoptant le contrat de prêt de matériel conclu avec l'établissement public du Musée du quai Branly-Jacques Chirac
N°DC2023/248	27/02/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les biens situés 2 rue des Archives à Créteil
N°DC2023/249	28/02/23	Adoptant la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux d'adaptation du hall d'accès à la station de la ligne 8 du métro Créteil-L'Echat
N°DC2023/250	28/02/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé au 23 rue Charles de Gaulle sur une parcelle cadastrée section B n°43 au prix de 750 000 euros à Alfortville
N°DC2023/251	28/02/23	Adoptant la convention de prêt d'exposition avec le département du Val-de-Marne
N°DC2023/252	28/02/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2023/253	01/03/23	Adoptant la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux études et aux travaux de requalification de la voirie située avenue des Bruyères à Marolles-en-Brie
N°DC2023/254	01/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé au 23 rue Charles de Gaulle sur une parcelle cadastrée section B n°43 au prix de 750 000 euros à Alfortville
N°DC2023/255	06/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne

N°DC2023/256	08/03/23	Sollicitant une subvention auprès de l'Etat pour le financement du diagnostic patrimonial de la Ferme du Rancy à Bonneuil-sur-Marne au titre du soutien aux études et aux travaux sur les monuments historiques
N°DC2023/257	08/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien immobilier situé 127 avenue de Paris à Bonneuil-sur-Marne
N°DC2023/258	08/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2023/259	08/03/23	Adoptant le marché n°S230103 relatif à des prestations d'assistance au recrutement de personnel pour les besoins de Grand Paris Sud est Avenir - Lot n°1 : Métiers administratifs
N°DC2023/260	08/03/23	Adoptant le marché n°S230104 relatif à des prestations d'assistance au recrutement de personnel pour les besoins de Grand Paris Sud est Avenir - Lot n°2 : Métiers de l'informatique et du numérique
N°DC2023/261	08/03/23	Adoptant le marché n°S230105 relatif à des prestations d'assistance au recrutement de personnel pour les besoins de Grand Paris Sud est Avenir - Lot n°3 : Métiers techniques et ingénieurs
N°DC2023/262	08/03/23	Adoptant le marché n°S230106 relatif à des prestations d'assistance au recrutement de personnel pour les besoins de Grand Paris Sud est Avenir - Lot n°4 : Métiers du sport et de la culture
N°DC2023/263	08/03/23	Adoption de la convention de financement relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre des intempéries 2021 par la Métropole du Grand Paris
N°DC2023/264	09/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec la compagnie "Les Dents et au lit"
N°DC2023/265	09/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne"
N°DC2023/266	09/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Le Hall de la Chanson"
N°DC2023/267	09/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2023/268	10/03/23	Adoptant le marché n°T230102 relatif aux travaux de dévoiement du réseau d'alimentation en eau potable dans le cadre du projet de construction d'une salle polyvalente, d'un pôle vestiaires et de tribunes au complexe sportif du Belvédère à Ormesson-sur-Marne
N°DC2023/269	10/03/23	Portant création d'une vacation dans le cadre de la saison artistique du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil
N°DC2023/270	10/03/23	Adoptant le marché de prestation de services avec le Comité du Val-de-Marne de Tennis
N°DC2023/271	13/03/23	Adoptant le marché n°S230089 relatif à l'abonnement à la base de données sur

		Internet "Electre" pour les médiathèques et bibliothèques territoriales
N°DC2023/272	13/03/23	Portant ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique préalable à la création de la ZAC des Portes de Noiseau
N°DC2023/273	14/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Chennevières-sur-Marne
N°DC2023/274	14/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2023/275	14/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Les Têtes Penchées"
N°DC2023/276	14/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville
N°DC2023/277	15/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Pan'N'Co"
N°DC2023/278	15/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'auto-entrepreneuse Caroline HAMON
N°DC2023/279	15/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2023/280	20/03/23	Adoptant l'avenant n°4 au marché N°S210064 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de mise en conformité de l'accessibilité PMR, changement des blocs secours, pose d'un éclairage de service et remise en état des espaces techniques dans la petite salle de la maison des arts et de la culture de Créteil, issu de l'accord-cadre n°S180120
N°DC2023/281	20/03/23	Adoptant le marché n°C230028 relatif au service d'accès au réseau professionnel LinkedIn
N°DC2023/282	21/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'auteur Gérard STREIFF
N°DC2023/283	21/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Kila Son"
N°DC2023/284	21/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec la compagnie "Le Petit Théâtre illustré"
N°DC2023/285	21/03/23	Sollicitant une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local au titre des travaux de réhabilitation de la passerelle de la Pie située à Créteil
N°DC2023/286	21/03/23	Sollicitant une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour le projet de passerelle cyclable et piétonne à Marolles-en-Brie
N°DC2023/287	21/03/23	Sollicitant une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour le projet de réhabilitation et de valorisation du sentier d'interprétation agricole du Plateau Briard
N°DC2023/288	21/03/23	Sollicitant une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour la réalisation des travaux de l'éco-station bus de

		Sucy-Bonneuil
N°DC2023/289	21/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Créteil
N°DC2023/290	21/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association Buena Ventura
N°DC2023/291	21/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'autoentrepreneur Chloé Seguret
N°DC2023/292	21/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec la compagnie "Théâtre des deux sources"
N°DC2023/293	21/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec la Compagnie Hayos
N°DC2023/294	21/03/23	Adoptant le marché n°S230115 relatif a la mission d'étude et d'assistance à la passation des marchés de services d'assurances
N°DC2023/295	21/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 11 bis place de l'Église à Sucy-en-Brie
N°DC2023/296	21/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Les Pipistrelles - Compagnie Atipik"
N°DC2023/297	21/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "Quartier Japon"
N°DC2023/298	21/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien immobilier situé avenue de Grosbois - La Justice sur la parcelle cadastrée section AK n°140 à Marolles-en-Brie
N°DC2023/299	21/03/23	Adoptant la convention de mise à disposition d'un local sis 13 rue des Mèches à Créteil avec la commune de Créteil
N°DC2023/300	24/03/23	Portant création de vacances dans le cadre de la saison artistique des conservatoires de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2023/301	24/03/23	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune d'Alfortville à l'occasion de l'aliénation des lots de copropriété n°2, 14 et 15 au sein de l'ensemble immobilier situé 117 rue Paul Vaillant Couturier à Alfortville
N°DC2023/302	24/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2023/303	24/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association Cuba y Salsa
N°DC2023/304	24/03/23	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à Logial-Coop à l'occasion de l'aliénation du bien immobilier situé 140 rue Paul Vaillant Couturier sur la parcelle cadastrée section J n°93 à Alfortville
N°DC2023/305	27/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée C n°588, C n°590 et C n°592 sise 25 avenue de Valenton à Limeil-Brévannes

N°DC2023/306	27/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2023/307	27/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Café Creed"
N°DC2023/308	27/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Carrelage collectif"
N°DC2023/309	27/03/23	Adoptant la convention de mise à disposition d'une exposition avec la librairie "L'Etabli"
N°DC2023/310	28/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Drogues et Société"
N°DC2023/311	28/03/23	Adoptant le marché n°F230107 relatif à l'achat de livres imprimés pour les équipements culturels de GPSEA (2023-2026) - Lot n°1 : Achat de livres-adultes
N°DC2023/312	28/03/23	Adoptant le marché n°F230108 relatif à l'achat de livres imprimés pour les équipements culturels de GPSEA (2023-2026) - Lot n°2 : Achat de livres-jeunesse
N°DC2023/313	28/03/23	Adoptant le marché n°F230109 relatif à l'achat de livres imprimés pour les équipements culturels de GPSEA (2023-2026) - Lot n°3 : Achat de bandes dessinées et mangas
N°DC2023/314	28/03/23	Adoptant le marché n°F230110 relatif à l'achat de livres imprimés pour les équipements culturels de GPSEA (2023-2026) - Lot n°6 : Achat de livres en langues étrangères
N°DC2023/315	28/03/23	Adoptant le marché n°F230111 relatif à l'achat de livres imprimés pour les équipements culturels de GPSEA (2023-2026) - Lot n°7 : Achat de livres neufs soldés
N°DC2023/316	28/03/23	Adoptant le marché n°S230119 relatif à l'hébergement et la maintenance corrective d'une plateforme de formation en ligne
N°DC2023/317	28/03/23	Portant création de huit vacances dans le cadre des examens de fin de cycle 2023 au conservatoire d'Alfortville
N°DC2023/318	28/03/23	Portant création d'une vacation dans le cadre d'une manifestation culturelle à la médiathèque d'Alfortville
N°DC2023/319	28/03/23	Portant création de quatre vacances dans le cadre de la saison culturelle des médiathèques de Créteil
N°DC2023/320	28/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Pluriels 94"
N°DC2023/321	29/03/23	Adoptant la convention de mise à disposition d'exposition avec l'Université Paris Est Créteil (UPEC)
N°DC2023/322	29/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'autrice Agnès FONTENAILLE

N°DC2023/323	29/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'auto-entrepreneure Audrey TRIBOT
N°DC2023/324	29/03/23	Adoptant la convention de mise à disposition d'un fablab itinérant avec le Département du Val-de-Marne
N°DC2023/325	29/03/23	Adoptant le marché n°S230116 portant sur la réalisation d'une mission de contrôle technique pour l'opération du pôle-gare à Boissy-Saint-Léger
N°DC2023/326	29/03/23	Adoptant la convention de mise à disposition d'exposition avec la société "La bulle expositions"
N°DC2023/327	29/03/23	Adoptant la convention de mise à disposition de la salle convivialité du « POC » d'Alfortville
N°DC2023/328	29/03/23	Adoptant la convention de mise à disposition de la "Motion Fiction Mallapixels" avec le département du Val-de-Marne
N°DC2023/329	29/03/23	Adoptant la convention de mise à disposition d'exposition avec la société "La Bulle Expositions"
N°DC2023/330	29/03/23	Adoptant la convention de mise à disposition de la "Motion Fiction Mallapixels" avec le Département du Val-de-Marne
N°DC2023/331	29/03/23	Sollicitant une subvention auprès de l'ADEME pour l'élaboration d'une charte d'aménagement et de construction durables à l'échelle de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2023/332	29/03/23	Adoptant l'avenant n°4 à la convention d'occupation précaire de la pépinière-hôtel d'entreprises Bio&D conclue le 9 octobre 2020 avec la société Fluidion
N°DC2023/333	30/03/23	Sollicitant une subvention auprès de la Région Ile-De-France pour le projet d'appui à la création d'activités dans les filières stratégiques de GPSEA et accompagnement personnalisé et renforcé à 3 ans (phase 3)
N°DC2023/334	30/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Trio l'Art de la Frappe/Compagnie Suo Tempore"
N°DC2023/335	30/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec Madame Sophie ADRIANSEN
N°DC2023/336	30/03/23	Adoptant le marché n°S230117 relatif aux prestations de nettoyage des plafonds, des luminaires et supports en hauteur pour les années 2023 à 2026
N°DC2023/337	30/03/23	Portant création de deux vacations dans le cadre des manifestations culturelles à la médiathèque d'Alfortville
N°DC2023/338	30/03/23	Portant création de quatre vacations dans le cadre des manifestations culturelles 2023 à la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2023/339	31/03/23	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Compagnie ailée C/O"
N°DC2023/340	31/03/23	Adoptant le contrat de prêt avec le comité de jumelage de Charenton-le-Pont -

		Section Italie
N°DC2023/341	31/03/23	Portant création d'une vacation dans le cadre de la saison artistique du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil
N°DC2023/342	31/03/23	Portant suppression de la régie de recettes auprès de la médiathèque de Villecresnes
N°DC2023/343	31/03/23	Portant modification de la régie de recettes auprès du conservatoire de Noiseau
N°DC2023/344	31/03/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2023/345	03/04/23	Adoptant la convention relative à l'aide financière versée par l'Etat pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Créteil
N°DC2023/346	03/04/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien situé sise 2 allée des sereins à Limeil-Brévannes
N°DC2023/347	03/04/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Sucy-en-Brie
N°DC2023/348	03/04/23	Adoptant la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux avec l'association "Les Amis des animaux"
N°DC2023/349	03/04/23	Adoptant la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux avec l'association "Créteil Solidarité"
N°DC2023/350	04/04/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2023/351	05/04/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2023/352	05/04/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2023/353	05/04/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Santeny
N°DC2023/354	05/04/23	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Créteil
N°DC2023/355	05/04/23	Adoptant le marché n°C230049 avec la société Boris Desmots Formation pour l'organisation de formations "bureautique" au 2ème semestre 2023

Mme Isel : Pouvez-vous nous informer sur les implications pour la ville des conventions co-signées entre le territoire et les usagers de la piscine ?

M. le maire : Ces conventions d'occupation temporaire permettent la mise à disposition de lignes d'eau pour les différents usagers qu'ils soient scolaires, centres de loisirs, associations... Chacune de ces conventions déclenchent une facturation du territoire à la ville à hauteur de 51€ par heure d'utilisation du bassin dans son entier et 12,75€ de l'heure par ligne d'eau. Ce mode de faire est analogue à Boissy et dans les autres piscines du territoire.

M. Larger : Ma question ne porte pas sur les décisions du territoire mais sur une délibération qui sera soumise à l'assemblée territoriale lors de sa séance du 21 juin. A cette occasion sera présenté le projet d'écoquartier dit des portes de Noiseau. Ce projet d'aménagement est en contradiction avec le principe de zéro artificialisation nette, ainsi qu'avec plusieurs des documents cadres que GPSEA s'est lui-même fixé. Je sollicite que les élus mesurent pleinement le poids d'une décision qui autoriserait le déploiement de ce projet. Pour intégrer l'ensemble des points de vue et éclairer le vote du territoire, je sollicite la réunion d'une commission à l'échelle de Boissy en amont du vote de l'assemblée territoriale.

M. le maire : Le projet des Portes de Noiseau intègre celui d'une centrale de détention. Or, la loi résilience ne s'applique pas en cas de projet d'intérêt général. Pour autant, je souhaite vous assurer que ce dossier sera étudié avec le plus grand soin.

POINT N°04 : EXPOSE DU MAIRE.

Mes chers collègues, chers boisséens,

Je souhaite vous informer des différentes réunions publiques qui vont être organisées tout au long du mois de juin.

- Tout d'abord le 1^{er} juin à 19h en salle des mariages, une réunion de présentation des travaux qui vont commencer rapidement, de réfection complète du boulevard Léon Révillon ; qui s'adresse plus particulièrement aux riverains et permettra l'implantation d'une piste cyclable sécurisée.
- Puis le 6 juin à 19h, ici à la salle des fêtes en partenariat avec les associations DRAPO et OYE 349, une réunion au sujet des nuisances aériennes et aides à l'insonorisation, destinée à tous les boisséens et boisséennes situés dans le périmètre du PGS.
- Signe des temps, le 14 juin en visio-conférence sans doute, nous le confirmerons, une réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la procédure en cours d'élaboration du PLU intercommunal de GPSEA.
- Enfin, mais vous en avez déjà entendu parler, le mercredi 28 juin à 19h, de nouveau à la salle des fêtes, une réunion de présentation du projet d'Eco Station Bus et de requalification du pôle gare dont les travaux préparatoires débuteront début septembre. J'espère vous retrouver nombreux à ces occasions.

Demandes de subventions

Au moment du vote de notre budget 2023, le 30 mars dernier, vous avez pu être informés et apprécier les nombreux projets budgétés. J'avais précisé qu'avec les services de la ville, nous avons déposé plusieurs dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, de la région Ile de France, de la Caisse d'Allocations Familiales, et des dossiers au titre de la DSIL et de la DETR.

Nous venons d'enregistrer un premier succès et de nous voir notifier dans le cadre du Fond Vert cette fois, une subvention de 79 511 € pour la tranche 2023 de la rénovation de notre parc lumineux d'éclairages publics.

Je voulais partager avec vous ce succès et je ne manquerai pas de vous tenir informés des résultats des autres demandes que nous avons formulées.

POINT N°05 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 AUX ASSOCIATIONS DE BOISSY-SAINT-LEGER PORTANT UN PROJET DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE.

Rapporteur : M. Eric Morgenthaler

La ville de Boissy-Saint-Léger est signataire du contrat de ville Haut-Val-de-Marne depuis 2015. Cet outil a pour objectif de réduire les inégalités dans les quartiers définis comme prioritaires du fait des difficultés sociales et économiques auxquelles la population qui y réside doit faire face au quotidien. Il permet de mobiliser des moyens spécifiques et de coordonner les efforts des différents acteurs du territoire pour les mettre au service des initiatives portées par les associations locales, dès lors que le public bénéficiaire est issu de ces quartiers. Il est ainsi possible pour ces associations de solliciter notamment des subventions de l'Etat et de la ville afin de développer des actions sur les thèmes du lien social, de la citoyenneté, de l'accès aux droits, de l'amélioration du cadre de vie ou encore de l'insertion professionnelle.

Priorité est donnée aux projets, portés par des associations locales. Les projets doivent compter comme bénéficiaires les habitants du QPV (Quartier Politique de la Ville) de la Haie Griselle, et être en lien avec les priorités inscrites lors du lancement de la campagne de subvention menée par l'Etat.

La volonté de la ville est de soutenir particulièrement les projets orientés selon les thématiques suivantes : Egalité femme-homme, Citoyenneté, Insertion par l'emploi.

Dans l'objectif de faire converger les efforts de la puissance publique et d'accroître « l'effet de levier » de celle-ci, la ville a choisi de soutenir les projets politique de la ville portés par les associations à la condition que la préfecture se positionne favorablement.

Enfin, il est proposé que le montant de la subvention accordée par la ville ne soit pas supérieur à celui de la subvention accordée par la préfecture.

En 2022, la ville a accordé une subvention à 15 projets, auprès de 10 associations, pour un montant global de 24 600 euros.

Au titre de l'exercice 2023, à échéance d'une procédure qui a permis une large diffusion auprès des dirigeants associatifs mobilisés pour lutter contre les inégalités dans le cadre de la géographie prioritaire, il est soumis au conseil municipal le soutien de 12 projets, auprès de 6 associations, pour un montant global de 19 700 euros.

Association	Intitulé projet	Montant par projet	Montant par association
APCE 94	Ligne téléphonique d'écoute et de soutien aux victimes de violences	1 100 €	1 100 €
BASE 94	Boxer les préjugés	1 100 €	5 600 €
	Séjour VVV et loisirs pour tous	1 000 €	
	Parcours citoyen	1 500 €	
	Cap sur l'emploi JO 2024	2 000 €	
BOUJE	Favoriser la pratique du sport au féminin	2 000 €	7 500 €
	Sport vecteur de citoyenneté	2 500 €	
	Forma'sport	3 000 €	
Judo Club de Boissy	Mixité sociale et égalité femme-homme	1 000 €	2 000 €
	Réussite éducative par la pratique du sport	1 000 €	

Mission locale	Forum des métiers et formations JO 2024	2 000 €	2 000 €
Visa 94	Prévention et réduction des risques liés à l'usage des drogues	1 500 €	1 500 €
TOTAL			19 700 €

Enfin, depuis 2022, la loi visant à conforter le respect des principes de la République, impose aux associations bénéficiant d'une subvention publique de souscrire un contrat d'engagement républicain. Ce faisant les associations s'engagent à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

En conséquence, en application de la législation, le mandatement des subventions qui seront votées par l'assemblée pour chacune des associations sera fait en parallèle de l'envoi au président de la structure d'un exemplaire de contrat d'engagement républicain qu'il lui reviendra de signer et de retourner à la collectivité.

La commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité a émis un avis favorable le 16 mai 2023.

M. Larger : Je préconise d'amender le texte de la note : « *dès lors que le public bénéficiaire est exclusivement issu de ces quartiers* » pour retirer le terme « exclusivement » afin de ne pas circonscire trop drastiquement la fréquentation des actions déployées par les associations subventionnées.

M. le maire : La réglementation du contrat de ville impose que les fonds alloués dans le cadre de la politique de la ville bénéficient aux publics issus des quartiers prioritaires. Pour autant, j'accède à votre demande et propose de retirer le terme litigieux dans le procès-verbal.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'attribution des subventions au titre de l'exercice 2023 aux associations de Boissy-Saint-Léger portant un projet dans le cadre du contrat de ville.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2311-7 ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et des fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu les actions programmées en 2023 au titre de la programmation annuelle du contrat de ville ;

Vu l'avis favorable exprimé par la commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité le 16 mai 2023 ;

Considérant que ces actions sont financées par l'Etat et la commune ;

Considérant que la réalisation de certaines actions est confiée à des associations ;

Considérant que les crédits de subventions sont obligatoirement des crédits spécialisés et qu'il y a lieu d'approuver ces montants individuellement ;

Considérant que ces crédits ont été inscrits au budget primitif 2023 ;

Considérant par conséquent qu'il y a lieu de verser à ces dernières une subvention correspondant aux dépenses à la charge de la commune, la part de l'Etat étant en effet directement versée aux associations concernées ;

Entendu le rapport de M. Eric Morgenthaler ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Article 1 : **APPROUVE** le versement de subventions aux associations boisséennes suivantes au titre du Contrat de Ville pour l'année 2023.

Article 2 : **ARRETE** les montants à verser aux associations citées ci-dessous :

Association	Intitulé projet	Montant par projet	Montant par association
APCE 94	Ligne téléphonique d'écoute et de soutien aux victimes de violences	1 100 €	1 100 €
BASE 94	Boxer les préjugés	1 100 €	5 600 €
	Séjour VVV et loisirs pour tous	1 000 €	
	Parcours citoyen	1 500 €	
	Cap sur l'emploi JO 2024	2 000 €	
BOUJE	Favoriser la pratique du sport au féminin	2 000 €	7 500 €
	Sport vecteur de citoyenneté	2 500 €	
	Forma'sport	3 000 €	
Judo Club de Boissy	Mixité sociale et égalité femme-homme	1 000 €	2 000 €
	Réussite éducative par la pratique du sport	1 000 €	
Mission locale	Forum des métiers et formations JO 2024	2 000 €	2 000 €
Visa 94	Prévention et réduction des risques liés à l'usage des drogues	1 500 €	1 500 €
Total			19 700 €

Article 3 : **PREND ACTE** du contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'état, à signer par toutes les associations percevant une subvention et dont le modèle est joint en annexe.

POINT N°06 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LEO EN VAL-DE-MARNE ».

Rapporteur : Mme Odile Bernardi

L'association « Les Saint-Léger de France et d'Ailleurs » regroupent les 73 communes de France, Belgique et Suisse ayant pour nom d'origine Saint-Léger. Elle a pour but premier de promouvoir les échanges culturels, sportifs, économiques, touristiques entre ces 73 communes.

Au sein de cette association, « Les Amis de Léo en Val-de-Marne » représentent Boissy-Saint-Léger, qui est la plus grande commune.

Traditionnellement Les Amis de Léo organisent chaque année plusieurs animations telles que thés dansants, loto, stand au marché de Noël, etc... permettant entre autres de financer le déplacement des adhérents lors des rencontres annuelles. En raison de la situation sanitaire de ces dernières années, les animations n'ont pu se tenir, occasionnant un manque à gagner pour l'association.

Cette année, le rassemblement se tiendra à Saint-Léger-sous-Cholet (49) lors du week-end de la Pentecôte. A cette occasion, l'association sollicite auprès de la ville une subvention exceptionnelle de 600 € qui permettra aux 22 membres de l'association de se rendre à Saint-Léger-sous-Cholet et de représenter Boissy-Saint-Léger.

La commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité a émis un avis favorable le 16 mai 2023.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600€ à l'association « Les amis de Léo en Val de Marne ».

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2541-12 ;

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu l'avis favorable exprimé par la commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité le 16 mai 2023 ;

Considérant l'attachement de la ville à poursuivre sa représentation au sein de l'association « Les Saint-Léger de France et d'ailleurs » ;

Considérant que les crédits de subventions sont obligatoirement des crédits spécialisés et qu'il y a lieu d'approuver les montants individuellement ;

Considérant que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2023 ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association « Les Amis de Léo en Val-de-Marne » ;

Entendu le rapport de Mme Odile Bernardi ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Article 1 : **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association « Les Amis de Léo en Val-de-Marne ».

Article 2 : **PREND ACTE** du contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'état, à signer par toutes les associations percevant une subvention et dont le modèle est joint en annexe.

POINT N°07 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 202300092 - AIDE AU FONCTIONNEMENT AU TITRE DU SOUTIEN A LA PETITE ENFANCE, AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE.

Rapporteur : Mme Eveline Noury

Soucieuse de développer une gestion dynamique en matière de petite enfance, la ville a mis en place depuis 2018, une opération dite du « Mois Doux » qui consiste à réaliser différentes actions, tant auprès des enfants que des parents, durant le mois de mars (conférence, spectacles, ateliers ...).

Organisé en partenariat avec le conseil départemental, la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, la médiathèque et les services de la ville, le programme 2023 a ainsi proposé :

- Une exposition réalisée par le conseil départemental du Val-de-Marne et tirée de l'album de Serge Bloch « *La grande histoire d'un petit trait* » ;
- Un spectacle proposé par le conseil départemental du Val-de-Marne « *Les variations de Kermel* » à destination des enfants accueillis en crèches ;
- Des ateliers de création d'album avec l'autrice-illustratrice Malika Doray ;
- Une séance de bébés lecteurs « *Graines de paroles* » avec Samy Akimi ;
- Un film d'animation « *Mon Petit Ciné* » ;
- Des ateliers thématiques ;

Ce projet reçoit depuis l'origine une validation pédagogique de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne qui subventionne cette opération.

Pour 2023, une subvention de 10 000 € a été accordée afin de développer le projet et financer l'intervention de professionnels. Cette subvention se formalise par une convention d'objectifs et de financement - aide au fonctionnement au titre du soutien à la petite enfance (en annexe).

La commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité a émis un avis favorable le 16 mai 2023.

Mme DE SOUSA : Les animations proposées pendant le « Mois doux » ont bénéficié aux crèches publiques. Etaient-elles aussi ouvertes aux structures privées ?

Mme Noury : Oui. Ces établissements accueillant des enfants boisséens, sous couvert d'une convention avec la ville ont également pu bénéficier de l'ensemble des ateliers.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention d'objectifs et de financement n° 202300092 - aide au fonctionnement au titre du soutien à la petite enfance, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable exprimé par la commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité le 16 mai 2023 ;

Considérant le budget de l'exercice 2023 ;

Considérant l'opération dite du « Mois Doux » organisée en mars dernier, consistant à promouvoir des actions pédagogiques auprès des jeunes enfants et de leurs parents ;

Considérant le partenariat établi depuis 2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne qui valide pédagogiquement cette action et qui subventionne la ville de Boissy-Saint-Léger à cet effet ;

Considérant que cette participation financière doit faire l'objet d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Considérant l'intérêt pour la ville de pouvoir bénéficier d'une aide au fonctionnement au titre du soutien à la petite enfance pour cette action pédagogique très appréciée des familles boisséennes ;

Entendu le rapport de Mme Eveline Noury ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Article 1 : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Boissy-Saint-Léger, relative à l'opération du « Mois Doux » ;

Article 2 : **AUTORISE** le maire à signer la présente convention ;

Article 3 : **DIT** que la recette correspondante sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2023 ;

POINT N°08 : DEMANDE D'ADHESION DE LA VILLE DE NOISEAU AU SYNDICAT INFOCOM 94.

Rapporteur : Mme Evelyne Baumont

INFOCOM'94 est un syndicat mixte constitué de 17 membres adhérents (communes et EPT). Chacun d'entre eux étant représentés au sein du comité syndical par deux délégués titulaires.

Il a pour objet la création et la gestion d'un centre informatique destiné à faciliter l'exercice par les collectivités adhérentes, de leurs compétences. Il est entre autres chargé :

- De concevoir, réaliser ou acquérir et maintenir les logiciels nécessaires à la gestion des applications afin de répondre aux besoins de ses membres et mis à leur disposition au travers d'un réseau ;
- De conseiller les collectivités adhérentes sur la compatibilité de leur matériel avec celui du site central ;
- D'assurer la maintenance des logiciels et des applications pour les faire évoluer avec les nouvelles versions des systèmes d'exploitation et les nouvelles technologies ;
- De répondre aux demandes d'assistance tant techniques qu'applicatives et d'assurer la formation des personnels utilisateurs aux logiciels qu'il a développés ou installés.

Par courrier en date du 07 mars 2023, la ville de Noiseau a fait savoir son intention d'adhérer au syndicat Infocom'94.

Conformément aux statuts du syndicat, toute commune, tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou Etablissement Public Territorial (EPT) peut adhérer. L'adhésion étant subordonnée à l'accord de l'organe délibérant d'Infocom'94.

Le comité syndical d'Infocom'94 en date du 30 mars 2023 a approuvé à l'unanimité la demande d'adhésion de la commune de Noiseau.

A compter de cette date et dans un délai de trois mois, il appartient au conseil municipal de chaque commune membre de se prononcer sur l'admission de la commune de Noiseau au sein d'Infocom'94. Il appartient ainsi à la ville de Boissy-Saint-Léger de délibérer sur l'adhésion de la commune de Noiseau.

La commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité a émis un avis favorable le 16 mai 2023.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la demande d'adhésion de la ville de Noiseau au Syndicat INFOCOM'94.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-19 et suivants ;

Vu les statuts du syndicat mixte du secteur central du Val de Marne INFOCOM'94 ;

Vu la lettre d'intention de la ville de Noiseau d'adhérer au syndicat INFOCOM'94 en date du 7 mars 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Noiseau en date du 13 mars 2023, sollicitant son adhésion ;

Vu la délibération du comité syndical d'INFOCOM'94 en date du 30 mars approuvant, à l'unanimité, l'adhésion de la ville de Noiseau ;

Vu la saisine du président d'INFOCOM'94 des villes adhérentes au syndicat, par courrier en date du 5 avril 2023, sur la demande d'adhésion de la ville de Noiseau, conformément aux dispositions de l'article L5211-19 ;

Vu l'avis favorable exprimé par la commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité le 16 mai 2023 ;

Entendu le rapport de Mme Evelyne Baumont ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Article 1 : **EMET** un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de Noiseau à INFOCOM'94, syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne.

Article 2 : **DIT** que la présente délibération entrera en vigueur après accomplissement des formalités prévus à l'article L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : La présente délibération sera notifiée :

- A Mme la Préfète du Val de Marne,
- A Mme la Trésorière municipale.

POINT N°09 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA), SES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS MEMBRES ET LE SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS URBAINS DU VAL-DE-MARNE (SMITDUVM).

Rapporteur : M. Fabrice Nicolas

Une convention constitutive de groupement de commandes a été conclue en 2018 entre l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), quinze de ses communes adhérentes membres, ainsi que le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val de Marne (SMITDUVM).

Cette convention vise à :

- Optimiser les dépenses liées à des achats qui peuvent être massifiés grâce à la mutualisation, conformément à la politique d'achats du territoire ;
- Lancer une consultation unique pour répondre à des besoins identiques entre plusieurs des membres du groupement permettant ainsi une plus grande facilité de l'acte d'achat tout en préservant l'accès des TME et PME locales ;
- Sécuriser juridiquement lesdits achats et procédures.

Ces achats peuvent regrouper tous types de prestations.

De ce fait, une annexe à la convention intitulée « liste des achats groupés et des coordonnateurs » définit les achats groupés identifiés, les collectivités participantes à ces différents groupements et le coordonnateur désigné.

L'annexe d'origine avait pour objet de permettre la mise en œuvre d'une procédure pour les prestations de coordinations SPS, pour l'achat de vêtements de travail, pour l'achat de prestations de formations obligatoires (consultations retenues par la commune).

Cette annexe a fait l'objet de deux avenants ayant pour objet :

AVENANT N°	INTEGRATION DE MEMBRES	ACHATS PREVUS DANS L'ANNEXE 1
1	- CCAS de Créteil	- Achat de fournitures et accessoires d'entretien ; - Achat de fournitures de bureau, papier et enveloppes ; - Achat de produits à usage unique pour les denrées alimentaires. La commune n'a souhaité adhérer qu'au groupement de commandes relatif à l'achat de fournitures et accessoires d'entretien lot 5 : matériels de nettoyage mécanisés.
2	- Commune de Limeil Brévannes - CCAS de Limeil Brévannes	- Prestations de coordination SPS ; - Achat de vêtements de travail ; - Achat de véhicules. La commune a adhéré aux groupements de commandes pour les prestations SPS et les vêtements de travail.

Pour cette année 2023, il est proposé aux membres du groupement de commandes de prévoir les nouveaux achats groupés suivants :

- Formations obligatoires (actions de formations diverses et notamment hygiène, santé, sécurité au travail, ...) ;

- Prestations d'études géotechniques, de pollution des sols et recherches d'amiantes dans les infrastructures ;
- Dératisation, désinsectisation, nettoyage industriel de conteneurs, débarras et nettoyage.

Chaque collectivité ou établissement a été sollicité et a fait connaître sa volonté de participer ou non à chacun des groupements de commandes identifiés retranscrits dans l'avenant n°3.

La commune souhaite adhérer à ces 3 groupements de commandes. Il convient alors d'adopter l'avenant n°3 à la convention, ayant pour objet de modifier son annexe 1 listant les achats groupés.

La commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité a émis un avis favorable le 16 mai 2023.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupements de commandes entre l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), ses communes et établissements membres et le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

Vu la délibération n°2018-64 du conseil municipal du 29 juin 2018 adoptant la convention constitutive de groupements de commandes entre l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) et les communes d'Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, la Queue-en-brie, le Plessis-Tréville, Mandres les roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes ainsi que le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) ;

Vu la délibération n°2019-73 du conseil municipal du 27 juin 2019 adoptant l'avenant n°1 à ladite convention de groupements de commandes ;

Vu la délibération n°2021-69 du conseil municipal du 14 octobre 2021 adoptant l'avenant n°2 à ladite convention de groupements de commandes ;

Vu l'avis favorable exprimé par la commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité le 16 mai 2023 ;

Considérant que l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir a signé avec quinze de ses communes membres ainsi que le Syndicat Mixte De Traitement des Déchets Urbain du Val de Marne, une convention constitutive de groupements de commandes afin de s'inscrire dans une politique de mutualisation de certains achats ayant pour but d'aboutir à des économies d'échelle, l'optimisation et la rationalisation des dépenses publiques, ainsi que la sécurisation des procédures de marchés publics ;

Considérant que ladite convention constitutive de groupement de commandes a fait l'objet d'un avenant n°1, modifiant son annexe 1 « liste des achats groupés et des coordonnateurs » et intégrant aux parties signataires le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Créteil ;

Considérant que ladite convention constitutive de groupement de commandes a fait l'objet d'un avenant n°2, modifiant son annexe 1 « liste des achats groupés et des coordonnateurs » et intégrant aux parties signataires la commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Limeil-Brévannes ;

Considérant que la convention constitutive a un champ d'application large en termes de types d'achat et permet la constitution de groupements de commandes sur des objets très variés, chaque collectivité pouvant participer à un groupement en fonction de son objet, et qu'à cet effet, une annexe à la convention liste les achats groupés et désigne, pour chacun d'eux, leurs membres et le coordonnateur désigné ;

Considérant qu'après identification de nouveaux achats groupés à lancer dans le courant de l'année 2023 et suivantes, il convient de mettre à jour l'annexe 1 à la convention de groupement de commandes adoptée en 2018 et modifiée par les avenants n°1 et 2 susmentionnés ;

Considérant que la commune de Boissy-Saint-Léger souhaite participer aux achats groupés suivants :

- Formations obligatoires (actions de formation diverses et notamment hygiène, santé, sécurité au travail ...) ;
- Prestations d'études géotechniques de pollution des sols et recherches d'amiante dans les infrastructures ;
- Dératisation, désinfection, nettoyage industriel de conteneurs, débarras et nettoyage.

Considérant que pour chaque achat groupé identifié, le coordonnateur désigné aura pour mission d'assurer l'ensemble des tâches liées à la passation des procédures jusqu'à leur notification. Chaque membre du groupement assurera ensuite l'exécution du marché qui le concerne ;

Considérant que les dépenses liées à la passation des marchés seront supportées par le coordonnateur identifié pour chaque achat groupé ;

Entendu le rapport de M. Fabrice Nicolas ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Article 1 : **APPROUVE** l'avenant n°3 ci-annexé à la convention constitutive de groupements de commandes initiale et portant modification de l'annexe 1 à la convention désignant les achats groupés identifiés et pour chaque achat groupé, les membres concernés et le coordonnateur.

Article 2 : **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 ainsi que toute pièce afférente.

Article 3 : **AUTORISE** le maire ou son représentant à approuver, pour chaque marché qui concerne la commune, l'attribution du ou des marchés et à autoriser le coordonnateur à signer et à notifier les documents contractuels.

POINT N°10 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES RELATIFS A L'ACHAT DE FOURNITURES PEDAGOGIQUES POUR LES ECOLES, CENTRES DE LOISIRS ET DIVERS SERVICES MUNICIPAUX.

Rapporteur : M. Fabrice Nicolas

Une consultation a été lancée pour l'achat de fournitures pédagogiques pour les écoles, les centres de loisirs et divers services municipaux.

Cet accord-cadre est scindé en sept lots, soit :

- Lot 1 : achat de matériels sportifs ;
- Lot 2 : achat de jeux et jouets neufs ;
- Lot 3 : achat de jeux et jouets d'occasion ;
- Lot 4 : achat de fournitures pour les scolaires, centres de loisirs et différents services municipaux ;
- Lot 5 : achat de livres scolaires, manuels et cahiers d'exercice ;
- Lot 6 : achat de matériels pour les activités manuelles, artistiques et musicales ;
- Lot 7 : achat de jeux et jouets neufs pour le service de la petite enfance.

Les montants maximums annuels HT sont de :

- Lot 1 : 16 000 euros ;
- Lot 2 : 20 000 euros ;
- Lot 3 : 1 800 euros ;
- Lot 4 : 36 000 euros ;
- Lot 5 : 20 000 euros ;

- Lot 6 : 30 000 euros ;
- Lot 7 : 5 000 euros.

La durée des marchés est d'un an à compter de leur notification, reconductible tacitement trois fois un an.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 24 mars 2023 a attribué les marchés aux opérateurs économiques suivants, qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Lot 1 : achat de matériels sportifs : DECATHLON ;
- Lot 2 : achat de jeux et jouets neufs : LACOSTE ;
- Lot 3 : achat de jeux et jouets d'occasion : REJOUÉ ;
- Lot 4 : achat de fournitures pour les scolaires, centres de loisirs et différents services municipaux : PICHON ;
- Lot 5 : achat de livres scolaires, manuels et cahiers d'exercice : ECOSPHERE ;
- Lot 6 : achat de matériels pour les activités manuelles, artistiques et musicales : PICHON ;
- Lot 7 : achat de jeux et jouets neufs pour le service de la petite enfance : LACOSTE.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les marchés avec les opérateurs économiques susmentionnés.

La commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité du 16 mai 2023 a émis un avis favorable à la majorité avec 3 abstentions (*Mme Claire De Sousa, M. Moncef Jendoubi, M. Christophe Fogel*).

Mme Isel : Je trouve vertueux et intéressant d'acheter des jeux et jouets de seconde main. Cette orientation me paraît particulièrement intéressante et je souhaite qu'elle se prolonge.

M. Nicolas : C'est une volonté de la ville que de poursuivre cette démarche. Pour autant, nous devons regretter que les entreprises soient peu nombreuses à répondre à ce type de consultation.

Mme Noury : Au-delà des marchés publics ouverts au principe de la seconde main, la ville verra dans les toutes prochaines semaines l'ouverture d'une recyclerie qui contribuera à accroître la durée de vie des objets utilisés par la ville dans le cadre de ses politiques publiques.

M. Larger : Comment se répartissent les dépenses engagées en 2022, notamment entre les écoles et les autres structures bénéficiaires ?

M. Nicolas : Nous disposons de ces informations. Je vous propose de vous les communiquer dans les prochains jours.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité avec quatre abstentions (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel) le maire à signer les marchés relatifs à l'achat de fournitures pédagogiques pour les écoles, centres de loisirs et divers services municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu les articles L.2124-1 et L.2124-2 du code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable exprimé avec trois abstentions (*Mme Claire De Sousa, M. Moncef Jendoubi, M. Christophe Fogel*) par la commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité le 16 mai 2023 ;

Considérant qu'il a été lancée une consultation relative à l'achat de fournitures pédagogiques pour les écoles, centres de loisirs et divers services municipaux ;

Considérant que cette consultation est allouée en 7 lots soit :

- Lot 1 : achat de matériels sportifs
- Lot 2 : achat de jeux et jouets neufs
- Lot 3 : achat de jeux et jouets d'occasion

- Lot 4 : achat de fournitures pour les scolaires, centres de loisirs et différents services municipaux
- Lot 5 : achat de livres scolaires, manuels et cahiers d'exercice
- Lot 6 : achat de matériels pour les activités manuelles, artistiques et musicales
- Lot 7 : achat de jeux et jouets neufs pour le service de la petite enfance

Considérant que les montants maximums annuels HT de ces accords-cadres sont de :

- Lot 1 : 16 000 euros
- Lot 2 : 20 000 euros
- Lot 3 : 1 800 euros
- Lot 4 : 36 000 euros
- Lot 5 : 20 000 euros
- Lot 6 : 30 000 euros
- Lot 7 : 5 000 euros

Considérant que la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 24 mars 2023 a attribué les accords-cadres aux opérateurs économiques suivants qui ont présenté une offre économiquement la plus avantageuse :

- Lot 1 : DECATHLON
- Lot 2 : LACOSTE
- Lot 3 : REJOUE
- Lot 4 : PICHON
- Lot 5 : ECOSPHERE
- Lot 6 : PICHON
- Lot 7 : LACOSTE

Considérant le budget de la commune ;

Entendu le rapport de M. Fabrice Nicolas ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés avec quatre abstentions (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel) ;

Article 1 : **AUTORISE** le maire à signer les accords-cadres relatifs à l'achat de fournitures pédagogiques pour les écoles, centres de loisirs et divers services municipaux avec les opérateurs économiques suivants :

- Lot 1 : achat de matériels sportifs : DECATHLON ;
- Lot 2 : achat de jeux et jouets neufs : LACOSTE ;
- Lot 3 : achat de jeux et jouets d'occasion : REJOUE ;
- Lot 4 : achat de fournitures pour les scolaires, centres de loisirs et différents service municipaux : PICHON ;
- Lot 5 : achat de livres scolaires, manuels et cahiers d'exercice : ECOSPHERE ;
- Lot 6 : achat de matériels pour les activités manuelles, artistiques et musicales : PICHON ;
- Lot 7 : achat de jeux et jouets neufs pour le service de la petite enfance : LACOSTE.

Article 2 : **DIT** que les montants maximums annuels HT sont de :

- Lot 1 : 16 000 euros ;
- Lot 2 : 20 000 euros ;
- Lot 3 : 1 800 euros ;
- Lot 4 : 36 000 euros ;
- Lot 5 : 20 000 euros ;
- Lot 6 : 30 000 euros ;
- Lot 7 : 5 000 euros.

Article 3 : **DIT** que la durée maximale de ces accords-cadres est d'un an à compter de leur

POINT N°11 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER LES AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR L'AMENAGEMENT DE LA BOUTIQUE EPHEMERE.

Rapporteur : M. Régis Charbonnier

Dans le cadre du projet « Centres-villes vivants » et de l'engagement de la municipalité pour la redynamisation du centre-ville et contre la vacance commerciale, il a été décidé la création d'une boutique éphémère au 15 rue de Paris permettant aux commerçants, artisans et associations de mettre en valeur leurs créations et leurs savoir-faire.

Il s'agit notamment d'augmenter l'offre commerciale de qualité afin de stimuler la fréquentation du centre-ville et de soutenir l'activité commerciale existante.

La demande d'autorisation porte sur l'aménagement du local donnant directement accès sur la rue de Paris, ainsi qu'une pose d'enseigne.

La boutique éphémère présente une superficie totale de 29 m². Elle est composée d'une surface de vente de 25,80 m², d'une arrière-boutique et d'un sanitaire.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à déposer les demandes nécessaires pour l'aménagement de la boutique éphémère située au 15 rue de Paris.

La commission des affaires techniques - urbanisme - travaux - voirie - environnement - circulation – transport du 16 mai 2023 a émis un avis favorable à la majorité avec 3 avis réservés (*Mme Claire DE SOUSA, M. Moncef JENDOUBI, M. Christophe FOGEL*).

M. Larger : Je loue l'initiative de cette boutique. Son ouverture s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

Mme De Sousa : Serait-il possible d'annoncer sur le site de la ville les futurs artisans/commerçants qui seront présents dans la boutique ?

M. le maire : Une communication en ce sens est bien prévue.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à déposer les autorisations nécessaires pour l'aménagement de la boutique éphémère.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-83 du conseil municipal du 15 décembre 2022 approuvant le règlement de la boutique éphémère située 15 rue de Paris ;

Vu l'avis favorable exprimé avec trois réserves (*Mme Claire De Sousa, M. Moncef Jendoubi, M. Christophe Fogel*) par la commission des affaires techniques - urbanisme - travaux - voirie - environnement - circulation - transport le 16 mai 2023 ;

Considérant la volonté de la commune de créer une boutique éphémère sise 15 rue de Paris à Boissy-Saint-Léger afin de permettre la redynamisation du centre-ville ;

Considérant que l'aménagement d'une boutique éphémère sur la commune permettra d'augmenter l'offre commerciale de qualité, de stimuler la fréquentation du centre-ville, de soutenir l'activité commerciale existante et d'éviter la vacance commerciale ;

Considérant l'obligation pour le maire d'être autorisé à déposer les autorisations nécessaires à l'aménagement de la boutique éphémère ;

Entendu le rapport de M. Régis CHARBONNIER ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Article 1 : **AUTORISE** le maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires pour l'aménagement de la boutique éphémère située 15 rue de Paris.

Article 2 : **AUTORISE** le maire à signer tous les documents, plans, conventions, contrats ou actes liés et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **AUTORISE** le maire à réaliser les travaux relatifs à l'aménagement de la boutique éphémère.

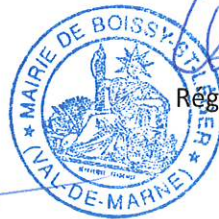
La séance est levée à 19h48.

Le secrétaire de séance
Adjoint au maire



Pierre CHAVINIER

Le maire



Régis CHARBONNIER